

[Ville], le [DATE]

CRÉANCIER

[Raison sociale / Nom du créancier]

[Adresse complète]

[Code postal - Ville]

SIRET : [N° SIRET]

Email : [email@domaine.fr]

Tél. : [Numéro de téléphone]

ANCIEN MICRO-ENTREPRENEUR (EN NOM PROPRE)

[Raison sociale / Nom du débiteur]

[Adresse complète]

[Code postal - Ville]

Objet : MISE EN DEMEURE — Créance sur patrimoine personnel suite à radiation

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés de la radiation de votre micro-entreprise sous le numéro SIRET [SIRET], effective au [DATE].

Nonobstant cette radiation, la créance que nous détenons à votre encontre reste exigible. En effet, le statut de micro-entrepreneur ne crée pas de personnalité morale distincte : vous êtes personnellement responsable des dettes contractées dans le cadre de votre activité indépendante.

Base légale :

- Article L.526-1 du Code de commerce : le patrimoine professionnel et personnel du micro-entrepreneur est en principe confondu (sauf déclaration d'insaisissabilité ou EIRL/EI depuis la loi du 14 février 2022)
- Loi n°2022-172 du 14 février 2022 : si vous avez constitué une EI avec séparation des patrimoines, indiquez-le et transmettez les justificatifs correspondants

Créance réclamée : [MONTANT TOTAL] € (voir détail en annexe).

Nous vous mettons en demeure de régler cette somme sur votre patrimoine personnel sous QUINZE (15) JOURS.

À défaut, nous procéderons à toutes voies de droit, y compris une saisie sur vos biens personnels dans le cadre de la procédure civile d'exécution.

Le Créancier

[Nom et prénom]

[Qualité / Fonction]

(Signature et cachet le cas échéant)